

Le programme de l'Association Française des Diabétiques plébiscité aux Assises de Montpellier

Face à la progression inquiétante du diabète, les axes du programme fédéral (prévenir, informer, accompagner...) s'avèrent plus que jamais nécessaires.

En moins de dix ans, la prévalence du diabète traité en France est passée de 2,6 à 4,4%. Aujourd'hui, 2,9 millions de personnes sont traitées pour un total de 3,5 millions de personnes atteintes. Dans le même temps, le coût du diabète a doublé, atteignant 15 milliards d'euros, soit 10% des dépenses de santé (dont 40% pour la seule hospitalisation). Endiguer la progression du diabète et tendre vers une prise en charge plus efficiente constituent les priorités d'aujourd'hui.

Le programme fédéral de l'AFD approuvé dans ses fondamentaux

Le programme fédéral exprime des valeurs communes, fondées sur l'entraide, la solidarité et le partage. Ce socle de valeurs facilite la mise en oeuvre des missions fondamentales au service des patients :

- la défense de l'accès pour tous aux soins de qualité et la lutte contre toute forme de discrimination liée au diabète
- l'exercice d'une mission de prévention auprès de tous les publics, et particulièrement les plus précaires, les jeunes et les jeunes adultes
- la formation initiale et continue des patients bénévoles (Patient Expert AFD)
- l'accompagnement des patients par des actions individuelles et collectives de qualité

Des actions concrètes à plusieurs niveaux

Au niveau fédéral, cette démarche se traduira par le renforcement de la formation initiale et continue, la création d'un cahier des charges avec comme corollaires une valorisation et une professionnalisation progressive des compétences de milliers de bénévoles. En direction du public, l'AFD prévoit l'extension de son catalogue d'actions de proximité, structurées en fonction des besoins et labellisées (prévention primaire, contrôle glycémique, prévention des complications, Patient Expert AFD...). Ces actions s'inscriront dans une réelle complémentarité avec l'ensemble des acteurs de santé de proximité.

Au niveau institutionnel, ce nouvel élan prendra forme à travers la poursuite de partenariats avec l'Assurance Maladie et le Ministère de la Santé, et par une représentation accrue des patients dans la gouvernance de la santé, et notamment dans les Conférences Régionales de Santé et de l'Autonomie (CRSA).